

Pourquoi PayPal Europe

Depuis janvier 2003, j'ai eu trois prestataires de paiement sécurisé, domiciliés en France : le premier a fait faillite, le second a senti le vent tourner et le dernier a été forcé d'arrêter !

Il faut dire que les banquiers français n'aiment pas la compétition et que laisser des gens comme moi, qui ne sont pas [soi-disant] des entrepreneurs,¹ faire du commerce grâce à un VAD qu'ils n'ont pas acquis eux-mêmes auprès de leur banque, ça fait brouillon ! La France – tout le monde le sait, mais ne fait pas grand-chose contre – ne fait rien pour aider quiconque à créer de petites ou moyennes entreprises [pourtant bien plus porteuses, sur le plan économique, que les grandes entreprises] et n'encourage aucune initiative, bien appuyé, en cela, par les banques !

Mais pour mieux comprendre ce qui se passe au niveau des banques françaises, en 2004, voici un extrait du texte paru sur un forum : « ... *Au printemps 2004, le GIE bancaire (sorte d'association regroupant toutes les banques françaises), s'est trouvé choqué de constater qu'un grand nombre d'opérateurs indépendants, et pas forcément qualifiés, se mettent à vendre du paiement sécurisé sur le web en lieu et place des banques et a demandé au gouvernement, et notamment au ministère des Finances, une révision du code monétaire et financier afin d'éviter que n'importe qui (plombier, marchand de lessive ou de téléviseurs) puissent devenir opérateur de paiement sécurisé. Dans le même temps, l'état s'est aperçu que certains opérateurs peu scrupuleux permettaient à n'importe qui (sans vérification d'identité, sans RCS, sans légitimité) de pouvoir bénéficier d'un TPE virtuel ce qui est une faute grave au regard de la loi puisque cela permet à n'importe quelle personne d'effectuer des prélèvements sur carte sans aucune vérification des tenants et aboutissants.*

À la fin 2004, un projet de loi intégré au code monétaire et financier est proposé. Dans ce projet est inscrite l'interdiction à toutes personnes morales ou physiques d'effectuer des transactions bancaires pour le compte d'un tiers en faisant transiter cet argent sur son compte propre. En clair, on ne peut plus encaisser de paiement pour des commerçants n'ayant pas de contrat de VAD, pour les reverser ensuite au dit commerçant. Bref, toutes les sociétés offrant ce type de service pourraient être amenées tôt ou tard à fermer leurs portes ou "couper le tuyau". ..."

C'est ce qui s'est effectivement passé ! Ce qui est typique de la paranoïa française [du moins au niveau des institutions, des banques et des gouvernements !] vis-à-vis du libéralisme en général. Du côté du peuple, par contre, il suffit de voir le succès d'EBay pour comprendre qu'il a une tout autre idée du « libre échange » !

RECOMMANDATIONS DE PAYPAL

"Protégez les informations
concernant votre compte

Veillez à ne jamais communiquer votre mot de passe à des sites frauduleux.

Pour accéder au site Web PayPal ou à votre compte en toute sécurité, ouvrez une nouvelle fenêtre du navigateur (par exemple, Internet Explorer ou Netscape) et entrez l'URL de PayPal (<https://www.paypal.com/fr/>) pour vous assurer que vous êtes sur le site officiel de PayPal.

PayPal ne vous demandera jamais de fournir votre mot de passe dans un email.

Pour plus d'informations sur la manière de vous prémunir contre toute démarche frauduleuse, consultez nos conseils de sécurité à l'adresse <https://www.paypal.com/fr/securitytips>

Protégez votre mot de passe

Ne donnez jamais votre mot de passe PayPal à quiconque, y compris au personnel de PayPal."

¹ Aux Pays-Bas, je le suis pourtant bel et bien !

Quoi qu'il en soit, heureusement que les Américains sont là ! Le commerce, l'initiative, la création, la motivation ça les connaît et, au contraire de la France, c'est même leur leitmotiv : « *n'importe qui peut devenir riche, il suffit de trouver une idée et de vous lancer ! Personne ne vous mettra de bâtons dans les roues.* » On n'en demande pas tant, mais plus de liberté et de « libéralisme », en France, ne ferait certes pas de mal !

Aujourd'hui, grâce à PayPal Europe [situé au Luxembourg], les Européens, et plus encore les Français, peuvent enfin profiter de l'excellence des Américains en la matière, de leur service et de leur expertise.

Je suis abonné à PayPal depuis 2005 et je n'ai jamais rencontré aucun problème. Autant du côté vendeur qu'acheteur.

PayPal offre un service hyper sécurisé. Chaque fois que vous ferez une transaction grâce à PayPal vous recevrez un email de confirmation. De plus, aucune de vos coordonnées bancaires ne sera jamais transmise au marchand. Quant au vendeur lui-même, il bénéficie de conditions très avantageuses ; les meilleures sur le marché. Ce qui, pour une micro-entreprise ou un vendeur indépendant, est indispensable à sa survie. D'autant plus que l'ouverture d'un compte PayPal est gratuite, même le particulier peut en ouvrir un, et, depuis 2008, si vous avez un Compte PayPal, vous pouvez même payer grâce à votre compte bancaire sans besoin de carte de crédit. Ce qui est également d'un grand avantage pour tout un chacun.

Du reste, au niveau des prestataires, il n'y a aucune possibilité de fraudes sur Internet. Quand on vous dit « 100 % sécurisé », c'est vraiment 100 % sécurisé. **Les fraudes se situent ailleurs²** : au niveau des clients [carte de crédit volée], mais surtout au niveau des Emails et des banques, y compris les distributeurs.³ Au niveau des emails, si vous suivez les recommandations que vous donne PayPal [voir ci-dessus à droite], rien ne pourra vous arriver. Au niveau des banques, par contre, si quelqu'un utilise votre numéro de compte pour donner un « ordre de payer », personne ne vérifiera si c'est bien vous qui avez donné cet ordre. Vous devrez téléphoner pour demander son rejet, ou faire opposition, en cas d'ordre automatique mensuel, et il vous en coûtera entre 10 et 12 €. **Vous devez effectivement payer pour la fraude commise par quelqu'un d'autre à l'aide de votre numéro de compte ! Et en plus, vous n'avez que 6 jours ouvrables pour le faire ! Ce qui est pour moi totalement abusif !** Depuis juillet 2008, jusqu'à ce mois de janvier 2009, j'ai subi 3 fraudes de ce genre en provenance d'un abonné de Canal Plus et d'un autre de France Télécom [qui eux non plus ne vérifient rien !]

Un conseil : vérifiez régulièrement votre/vos compte/s bancaire/s ! Et n'hésitez pas à spécifier à votre banquier votre mécontentement d'avoir à payer à la place des fraudeurs !

Pour d'autres conseils, au niveau des banques, lisez aussi le texte « [Votre Sécurité](#) ».



Evelyne Lapouge

[Éditions Universelles](#)

30 août 2005/23 janvier 2009

² Pour vous faire une meilleure idée de toutes les bêtises qu'on vous raconte, reportez-vous à la page suivante <http://edition-numerique.editions-universelles.net/textes-gratuits.html> et téléchargez le texte **Terrorisme du XXIe siècle** d'Atta Oloumi [scientifique brillant disparu aujourd'hui] : très, très instructif !

³ À ce propos, ici, aux Pays-Bas, la réponse aux tentatives de fraudes au niveau des distributeurs ne s'est pas fait attendre. En 2005-2006, un système imparable de protection était déjà installé qu'en France les banquiers se demandaient encore quoi faire !